



## LA CONDITION DU MUSICIEN

Emus de la situation actuelle des musiciens et plus particulièrement des compositeurs, nous ouvrons cette Enquête. Elle a pour but, non seulement d'attirer l'attention du public sur les difficultés que rencontrent les représentants de la musique française, mais surtout de trouver un remède à une crise qui ne pourrait continuer de sévir sans compromettre les destinées de notre art. Ce remède, avons-nous demandé, estimez-vous que les compositeurs puissent le découvrir dans une action auprès du public, des interprètes ou du gouvernement ; estimez-vous qu'il faille le chercher dans une action d'ordre corporatif ; estimez-vous que le compositeur que son art ne fait plus vivre doive trouver d'autres débouchés, en pays étrangers par exemple ; estimez-vous qu'il puisse, dans les circonstances présentes, mener de front la composition et des occupations « à côté » ? Nous avons reçu de nombreuses et intéressantes réponses dont nous commençons ci-dessous la publication :

« Jadis, je veux dire, avant-guerre, les jeunes gens qui embrassaient la carrière musicale savaient qu'ils entraient dans une voie difficile, où la gloire était tardive, la fortune lointaine. Ils étaient armés de philosophie, de patience et de foi.

Aujourd'hui les jeunes générations, excitées par le mercantilisme envahissant, voudraient le succès tout de suite et l'argent du même coup. Elles frémissent d'impatience. Elles se plaignent.

C'est un fait et je ne vois guère de remède.

Mais les vieilles souches ont encore, comme première recours, la dignité du silence. »

A. MARIOTTE.

« Cette question est très complexe et ne comporte pas, il me semble, de solution absolue et d'ordre général. »

P. de BRÉVILLE.

« A mon avis, la situation de compositeur n'a jamais changé. Elle est aujourd'hui ce qu'elle était hier, car la musique est un art et non pas un métier. L'art relève de l'esprit et l'esprit profite moins à ceux qui le possèdent qu'à ceux qui l'exploitent. Le compositeur peut-il avoir une occupation « à côté » ? Pourquoi pas. L'inspiration n'étant pas un outil qu'on a toujours sous la main comme le menuisier son marteau. »

SWAN HENNESSY.

« Il y a plus de 4 millions d'habitants à Paris, et 8 ou 10 000 personnes seulement qui vont au concert. Voilà l'origine de la crise.

Pour ma part, je ne vois aucun inconvénient à ce que les compositeurs de musique exercent également un second métier... dans la musique.

Wagner était également chef d'orchestre. Mendelssohn aussi. Schumann tenait la plume de critique. Brahms était directeur d'une chorale, Bach était cantor ! et combien d'autres partageaient leur temps entre la composition et le professorat ! exemple César Franck. Alors ? »

RHENÉ-BATON.

« L'enquête que vous poursuivez sur la situation actuelle des musiciens demanderait une étude approfondie et très développée. Il ne me paraît pas possible, en quelques lignes, de rechercher les causes multiples d'un état de cho-

ses déjà ancien ni d'envisager les remèdes qu'on y pourrait apporter. Une chose est certaine, c'est que depuis Gounod et Massenet, pour qui les portes des théâtres lyriques étaient toujours largement ouvertes, le nombre des compositeurs pouvant vivre de leur art a toujours été diminuant. Parmi leurs contemporains déjà, ceux d'entre eux qui cultivaient uniquement la musique symphonique n'en tiraient que des ressources dérisoires, l'exemple de César Franck est là pour le prouver qui s'étendait sa vie entière à donner des leçons pour s'assurer un maigre pain quotidien.

Ce qui devient angoissant à l'heure actuelle, c'est que cette ressource est elle-même sur le point de tarir. La musique est éminemment, comme les autres arts, un simple divertissement pour les amateurs, les dépenses consacrées à l'instruction musicale sont, de ce fait, considérées, au premier chef, comme des dépenses somptuaires. Il en résulte que si les professeurs tentent de mettre en harmonie le montant de leurs cachets avec le coût de la vie, ils voient insensiblement le nombre de leurs élèves diminuer et leurs ressources déjà insuffisantes, devenir chaque jour plus restreintes. Existe-t-il des remèdes à cette situation ? Les compositeurs, en se groupant, pourraient-ils défendre plus efficacement leurs intérêts ? C'est fort probable, mais pour arriver à une action corporative, que de chemin à parcourir ! L'artiste est, en général, par nature très jaloux de son indépendance, l'intérêt particulier pour lui, prime l'intérêt général. Et puis, comment cette action pourrait-elle s'exercer ? Nous vivons à une époque où le recours aux pouvoirs publics — dont on a d'ailleurs beaucoup trop abusé — est devenu absolument impossible ; pensez-vous, en outre, que le public, dont les soucis grandissent sans cesse, soit susceptible de s'intéresser à des questions qui ne le touchent en aucune sorte ?

Il me paraît en tous cas bien difficile qu'un compositeur puisse rechercher dans des occupations « à côté », les ressources matérielles que ne lui fournit pas son art, si, par « à côté » on désigne des occupations non musicales. Celles-ci risquent de devenir assez absorbantes pour ne pas laisser au musicien la liberté d'esprit indispensable pour créer et coordonner des idées. »

ALB. BERTELIN.